



**PROT O C O L E**

\*\*\*\*\*

**Assemblée primaire  
du 14 décembre 2015**

<u>Ouverture</u>	: 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon
<u>Présidée par</u>	: M. Michel Dubuis, Président
<u>Présents</u>	: - le conseil communal au complet - la secrétaire communale - 102 citoyennes et citoyens

M. le Président ouvre cette assemblée primaire en remerciant les citoyennes et citoyens pour leur présence nombreuse.

En préambule, il salue la présence de M. David Luyet, nouveau conseiller communal, qui remplace M. Jean-Luc Addor, élu au conseil national. Il lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles activités. Entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre dernier, il a repris les commissions de son prédécesseur.

Cette assemblée a été convoquée par le biais du bulletin officiel et du pilier public dans le délai légal des 20 jours. Le message introductif pour les budgets 2016 ainsi que le procès-verbal des dernières assemblées étaient consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès de l'administration communale.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer Mme Anne-Marie Sauthier et M. Marius Dumoulin comme scrutateurs pour ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée. M. le Président remercie d'ores et déjà ces deux personnes pour avoir accepté cette tâche.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

---

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

---

<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>3</b>
<b>2. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour la réalisation d'une zone de détente et de sports</b>	<b>3</b>
<b>3. Présentation du budget 2016 de la Municipalité</b>	<b>4</b>
3.1 <i>Décisions fiscales - année 2016</i>	6
<b>4. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement de constructions et de zones (zone mixte publique commerciale de St-Germain)</b>	<b>6</b>
<b>5. Divers</b>	<b>7</b>
<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>8</b>
<b>2. Présentation du budget 2016 de la Bourgeoisie</b>	<b>8</b>
2.1 <i>Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement</i>	8
2.2 <i>Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements</i>	8
2.3 <i>M. Albert Dumoulin, St-Germain</i>	9
2.4 <i>Mme Monique Héritier, Granois</i>	9
<b>3. Divers</b>	<b>9</b>

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée primaire

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour la réalisation d'une zone de détente et de sports
3. présentations du budget 2016 et du plan quadriennal 2016-2019 de la Municipalité
4. approbation du budget 2016 de la Municipalité
5. approbation modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement de constructions et de zones (zone mixte publique commerciale de St-Germain)
6. divers

### Assemblée bourgeoisiale

1. procès-verbal de la dernière assemblée
2. présentation du budget 2016 de la Bourgeoisie
3. approbation du budget 2016 de la Bourgeoisie
4. divers

La parole n'étant pas demandée, M. le Président déclare l'assemblée primaire habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

## **L'assemblée primaire**

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 1er juin dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

Comme décidé le 28 novembre 2011, les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont désormais plus lus par la secrétaire communale mais uniquement publiés sur le site de la Commune.

M. le Président donne réponse à la question posée lors de la dernière assemblée bourgeoisiale par M. Albert Dumoulin, les servitudes d'usage, à charge de parcelles bourgeoisiales, ne donnent droit à aucun indice supplémentaire.

### **2. Approbation d'un crédit d'engagement y compris son financement pour la réalisation d'une zone de détente et de sports**

M. le Président cède la parole à M. le Vice-président qui présente les enjeux du crédit d'engagement pour la réalisation de la zone de détente et de sports.

Un tableau synthétique présente les différents investissements et les coûts induits annuels :

L'investissement se divise en plusieurs réalisations :

- terrain synthétique et vestiaires	CHF 3'000'000.—
- zone de détente et de sports	CHF 2'600'000.—
- locaux du service de l'entretien	CHF 600'000.—
- parking	CHF 800'000.—
Coût total	CHF 7'000'000.—

Ces réalisations s'étaleront sur trois années : 2016, 2017 et 2018.

Après déduction des subventions cantonales estimées de CHF 375'000.--, le coût net à la charge de la Commune se chiffre à CHF 6'625'000.--.

**AMENAGEMENT D'UNE ZONE SPORTIVE ET DE DETENTE A ST-GERMAIN AU LIEU-DIT <<OURE>>**

COÛT DE RÉALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF 7'000'000.00

SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMÉES 375'000.00

COÛTS À CHARGE DE LA COMMUNE 6'625'000.00

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2016	3'000'000.00	220'000.00	1'780'000.00	1'000'000.00
2017	2'000'000.00	80'000.00	920'000.00	1'000'000.00
2018	2'000'000.00	75'000.00	1'925'000.00	0.00
	7'000'000.00	375'000.00	4'625'000.00	2'000'000.00

COÛTS INDUITS	2016	2017	2018	2019	2020
INTERETS (estimés à 2%)	20'000.00	30'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
AMORTISSEMENTS (10%)	278'000.00	442'200.00	590'500.00	531'400.00	478'000.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE (2%)	20'000.00	30'000.00	40'000.00	40'000.00	40'000.00
FRAIS DE PERSONNEL (= à la situation actuelle)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>	<b>318'000.00</b>	<b>502'200.00</b>	<b>670'500.00</b>	<b>611'400.00</b>	<b>558'000.00</b>

Cet investissement sera autofinancé pour un montant de CHF 4'625'000.—et le solde garanti par un emprunt de CHF 2'000'000.--.

L'assemblée est invitée à répondre à la question suivante : Acceptez-vous le crédit d'engagement y compris son financement pour la réalisation d'une zone de détente et de sports

Par 80 voix pour, 8 absentions et aucune voix contre, ce crédit d'engagement est accepté à une large majorité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

### **3. Présentation du budget 2016 de la Municipalité**

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances pour la présentation du budget 2016.

Pas de neige mais une avalanche de chiffres selon les tâches et les natures.

Ce budget affichant un excédent de revenus de CHF 36'443.00 est équilibré. Le bulletin d'information de décembre 2015 présente dans le détail le budget 2016 de la Municipalité.

Ce budget a été examiné par la commission des finances et accepté par le Conseil communal, le 4 novembre dernier.

M. le Vice-Président commente le budget 2016 de la Municipalité, en apportant les précisions nécessaires pour les rubriques où les montants diffèrent quelque peu, au regard du budget 2015.

Pour éviter une avalanche de chiffres, la présentation avec les commentaires de M. le Vice-Président est limitée aux niveaux 2 et 3 de l'arborescence du plan comptable harmonisé. Tant pour le fonctionnement que pour les investissements, des tableaux globaux et par rubriques comparent les charges et revenus, dépenses et recettes des budgets 2015 et 2016 et des comptes de l'année 2014.

*Les récapitulatifs des comptes municipaux s'établissent comme suit :*

*Pour les comptes de fonctionnement :*

*le total des charges se monte à* CHF 29'500'492.00

*le total des revenus se monte à* CHF 29'536'935.00

*excédent de revenus* CHF 36'443.00

*Pour les comptes d'investissement :*

<i>le total des dépenses se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>7'585'000.00</i>
<i>le total des recettes se monte à</i>	<i>CHF</i>	<i>922'000.00</i>
<i>investissements nets</i>	<i>CHF</i>	<i>6'663'000.00</i>
<i>marge d'autofinancement</i>	<i>CHF</i>	<i>4'406'443.00</i>
<i>soit une insuffisance de financement de</i>	<i>CHF</i>	<i>2'256'557.00</i>

Les principaux investissements prévus au budget 2016 sont :

- divers travaux pour améliorer les normes de sécurité des bâtiments scolaires des villages,
- l'exercice 2016 devrait marquer la fin des investissements au Torrent Neuf et des travaux d'études pour la mise en valeur du Château de la Soie ainsi que l'aménagement d'un parcours de raquettes,
- la rénovation de l'ancien baraquement militaire au Binii (cabane du club cynophile),
- la participation aux travaux prévus pour l'éclairage de notre Eglise,
- l'approvisionnement en eau de notre commune demeure un besoin fondamental avec la rénovation de la conduite du Tunnel du Prabé pour laquelle diverses variantes sont à l'étude,
- la suite de l'aménagement de la déchetterie du Pécolet par l'installation d'un système de pesage,
- dans le cadre du projet d'urbanisation du centre de St-Germain il est prévu d'engager divers travaux d'études supplémentaires, sachant que les diverses constructions à réaliser seront financées par une association indépendante de la commune.

Si le budget 2016 laisse apparaître un faible excédent de revenus, les perspectives pour les 3 années à venir tendent à démontrer que l'équilibre financier ne pourra être obtenu que par la poursuite des mesures de rationalisation pour la maîtrise des charges de fonctionnement et dépendront également du niveau des recettes fiscales dont l'évolution ne peut être actuellement cernée avec précision.

En regard des investissements prévus en 2016, il en résulte un découvert de financement d'env. 2,2 mios qui nécessitera de faire appel à une nouvelle ligne de crédit. Cette situation étant toutefois à mettre en corrélation avec le versement dû par l'Etat du Valais pour la subvention de la construction de Moréchon 2. Pour les années suivantes et selon le niveau des investissements consentis la situation financière de la commune permettra de faire face à ces engagements sans que la fortune nette ne soit notablement influencée.

M. Reynard enchaîne en présentant le plan quadriennal 2016-2019, feuille de route de l'autorité, qui sera approfondi par le Conseil communal, avec comme principaux projets :

- la valorisation du site de Château de la Soie
- la rénovation des bâtiments scolaires des villages
- la suite de l'aménagement de la zone de détente et de sport
- la route de contournement
- l'accès à la halle des fêtes
- la suite de l'introduction des zones 30 km/h
- l'extension de la zone artisanale de Redin
- le déplacement du service des travaux publics
- l'approvisionnement en eau potable
- la suite des travaux du PGEE (plan général d'évacuation des eaux usées)
- la suite des aménagements pour la protection contre les avalanches

A relever que lors de l'établissement de ce plan financier il a été tenu compte, dès l'exercice 2017, de l'augmentation des taxes pour l'eau potable afin d'autofinancer cette position.

M. le Président remercie M. le Vice-Président pour la présentation du budget 2016.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président rappelle l'obligation de l'assemblée primaire de décider du budget et propose de passer au vote.

Par 83 voix pour, 2 absents et aucune voix contre, le budget 2016 de la Municipalité est accepté à une large majorité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée à l'exécutif communal en acceptant le budget tel que proposé.

### **3.1 Décisions fiscales - année 2016**

L'indexation actuelle des revenus imposables est de 150 %. La prochaine indexation automatique est fixé à l'indice 163,63 (une augmentation de 3%). L'indice d'août 2015 se montait à 157.2.

L'assemblée primaire est informée des décisions prises par le Conseil communal en vertu de la loi fiscale et de la loi sur les Communes.

- coefficient applicable aux taux prévus 1.15
- montant de l'impôt personnel 12.00
- montant de la taxe sur les chiens 130.00

Les décisions fiscales n'apportent ni réflexion, ni commentaire.

## **4. Approbation modification partielle du plan d'affectation de zones et du règlement de constructions et de zones (zone mixte publique commerciale de St-Germain)**

M. le Président rappelle que le 2 décembre 2013, l'assemblée primaire avait approuvé les modifications partielles du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal de constructions et de zones (RCCZ) pour la création d'une zone mixte publique commerciale de St-Germain.

En 2014, un concours d'architecture a été lancé par la Commune pour aménager un nouveau quartier, un lieu de vie, d'échanges, de rencontres, tout en respectant le caractère actuel du centre de St-Germain, témoin de nos valeurs.

Aujourd'hui, considérant les remarques du service cantonal territorial et les spécificités du projet lauréat du concours d'architecture, quelques modifications mineures sont soumises à l'approbation de l'assemblée primaire.

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil communal le 7 octobre dernier. Mises à l'enquête publique par le biais du bulletin officiel, le 9 octobre 2015, elles n'ont donné lieu à aucun recours.

M. Sylvain Dumoulin, conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire, présente les modifications partielles qui sont soumises à la décision de l'assemblée primaire :

### **But de la zone**

Le but de la zone mixte publique commerciale est de créer et de maintenir un milieu bâti harmonieusement aménagé pour les services d'intérêt public, les commerces, les logements de location ainsi que pour les activités publiques et semi-publiques au centre du village de St-Germain.

### **Nature et degré d'utilisation**

Dans cette zone sont autorisés: les commerces, les services d'intérêt public, les services médicaux, y compris les appartements de location à loyer modéré protégés non privatisés, les constructions et installations publiques ou semi-publiques et les parkings souterrains.

Les appartements de location ne peuvent pas être individualisés du point de vue juridique (pas de droits réels tels que des PPE ou des contrats de location de longue durée) et restent propriétés de la société qui les exploite. L'exploitation à long terme de ces logements est à assurer par toute société qui fixe les loyers maximaux avec la commune.

L'indice d'utilisation maximal est de : 0,86

### **Prescriptions**

Ordre des constructions : Les constructions en ordre contigu et non contigu sont autorisées. Celui-ci sera interrompu à proximité d'un bâtiment existant ayant ses façades latérales ajourées.

Distance minimale à la limite : La distance entre les façades non mitoyennes et la limite de propriété voisine correspond au tiers de la hauteur des façades et est au minimum de 3,00m. Les prescriptions en vigueur en matière de lutte contre l'incendie sont réservées.

Hauteur maximale : mesurée dès le terrain naturel ou aménagé (s'il est plus bas) :

- A : 13,00 m  
au Sud-Ouest de la droite reliant le point situé à la limite des parcelles N°3749, 4891 et 4892 à l'extrémité est du vestiaire du terrain de foot;
- B : 11.0 10,00 m au Nord-Est de cette même droite;
- C : 13,00 m vers l'extrémité Sud-Est du périmètre pour l'implantation d'un bâtiment à fonction publique (hôtel, autre);

- D : 15,00 m au Nord-Ouest du secteur, pour l'implantation d'un bâtiment avec une toiture à deux pans.

L'assemblée est invitée à répondre à la question suivante : Acceptez-vous les modifications du plan d'affectation de zones et du règlement de constructions et de zones (zone mixte publique commerciale de St-Germain)

Par 81 voix pour, 4 absentions et aucune voix contre, ces modifications partielles sont approuvées, à main levée et à une large majorité par l'assemblée primaire.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

## 5. Divers

M. le Président donne lecture du mail adressé par M. Robin Udry, président ASC Région Valais/Wallis et coprésident du PDC de Savièse, reçu cet après-midi, à 15.05 à l'administration communale.

Ce mail porte sur la politique du personnel de l'administration communale et la sécurité publique.

M. le Président rappelle que les questions doivent être adressées 2, 3 jours avant les assemblées pour les réponses soient circonstanciées voire illustrées par des clichés.

Des commentaires complémentaires seront apportés à la prochaine assemblée primaire

M. le Président s'interroge sur les nominations dont fait référence M. Udry. S'agit-il du chef de la culture, du chef des finances ou de manière générale ?

Tous les postes supplémentaires ont fait d'un examen préalable par la commission administration et soumis ensuite à la décision du Conseil communal.

En 2009-2010, un audit administratif a été réalisé. Les résultats de cet audit ont débouché sur une réorganisation de la Commune, en terme de service public, avec la mise en place de services et, uniquement, l'attribution de la fonction de chef de service : service financier, le secrétariat, le service technique, la police municipale, etc...

Cette organisation est une exigence fondamentale pour disposer d'une structure qui n'est plus volatile. Après la décision du Conseil communal d'accepter un nouveau poste, ce dernier est mis au concours. Après les auditions des personnes, la nomination relève de la compétence du Conseil communal. Cette procédure est identique pour tous les postes.

Certains postes relèvent des exigences de l'Etat du Valais, comme par exemple, le préposé au cadastre occupé à temps complet, les adjoints du directeur des écoles.

Le Conseil communal est régulièrement invité à des séances de réflexion extra-muros, pour des objectifs généraux, une organisation structurelle. Une de ces séances extra-muros a débouché sur des propositions, avec un délégué au tourisme et un chef de projet.

Notre commune se développe sans cesse, les perspectives continuent, elle doit s'adapter aux besoins de demain et de ces prochaines années.

Sans le personnel enseignant, la masse salariale était de 3,28 mios en 2008-2009. Elle se monte à 5,4 mios en 2015. Depuis 2011, le personnel de la crèche-garderie a intégré le personnel communal.

En début d'année 2015, le Département de la formation et de la sécurité a mis en consultation l'avant-projet de révision totale de la loi sur la police cantonale. Cette loi devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec des exigences importantes pour les polices municipales.

M. Jacques-Alain Dubuis, conseiller communal en charge de la police, apporte quelques précisions sur la sécurité publique à Savièse. La police municipale assure principalement une police de proximité.

Notre corps de police comprend trois agents formés dont un a souhaité réduire son taux d'activités à 80%. Deux auxiliaires assurent la surveillance des centres de tri.

M. Dubuis souhaiterait une prise de conscience des citoyens qui déposent malheureusement encore des matériaux de construction et autres déchets dans les moloks et containers pour les déchets ménagers

Pour limiter ces contrevenants, des moyens visuels ont été mis en place. Ces moyens servent aussi à garantir la sécurité dans la cour d'école du centre scolaire de Moréchon.

La police municipale est essentielle car elle effectue un travail préventif d'abord, avant de verbaliser. La proximité avec les citoyens garantit un certain bon sens.

Le jeune stagiaire intégrera en avril prochain l'académie de police de Savatan. Notre police sera en sous-effectif, le conseil communal a décidé la mise au concours d'un poste d'agent-e de police à temps partiel. Bientôt, Savièse comptera 8'000 habitants, la police municipale doit répondre au besoin pour la sécurité de chacun et celle des enfants.

Avec la nouvelle loi sur la police cantonale, la compétence d'infliger et de percevoir les amendes d'ordre, en matière de protection de la nature, du paysage et des sites, est attribuée entre autres aux agents de la police communale, les agents de la police cantonale n'intervenant plus.

Désormais, les agents de la police municipale sont compétents pour délivrer des amendes d'ordre pour les contraventions commises sur le territoire communal, en matière d'infractions à la LStup soumises à la procédure relative aux amendes d'ordre

La loi exige que chaque commune doive constituer une police municipale dans un délai de trois ans à compter de son entrée en vigueur. Jusqu'à l'entrée en fonction de la police municipale, la police cantonale assure la sécurité publique sur le territoire communal et facture ses prestations

Un service de piquet a été instauré pour la police municipale, les heures supplémentaires étant compensées. Actuellement, l'effectif tourne à trois personnes. Ce nombre est insuffisant pour un service optimal. Les rondes doivent être assurées à deux voire trois personnes, ce n'est pas le cas pour notre police municipale. Heureusement, les incivilités étant pour l'instant modestes, notre service de piquet répond, en termes de sécurité, au besoin. Il est rarement fait appel à la police cantonale.

La police municipale sera prête au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour répondre aux bases légales de la nouvelle loi sur la police cantonale.

## L'assemblée bourgeoisiale

### **1. Procès-verbal de la dernière assemblée**

Le procès-verbal est accepté tel que rédigé et publié.

### **2. Présentation du budget 2016 de la Bourgeoisie**

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

#### **2.1 Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement**

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des charges se monte à	CHF	159'610.00
le total des revenus se monte à	CHF	105'700.00
excédent de charges	CH	<b>53'910.00</b>

La principale charge porte sur l'entretien des bâtiments nécessaires à l'exploitation des alpages. Les recettes résultent principalement des locations des alpages ainsi que des locations perçues auprès de la commune pour les locaux que celle-ci occupe sur les terrains bourgeoisiaux.

#### **2.2 Récapitulatif des dépenses et des recettes du compte des investissements**

Pour les comptes de fonctionnement		
le total des dépenses se monte à	CHF	50'000.00
pas de recettes prévues		

Les investissements prévus concernent l'amélioration de la place de traite à Tsanfleuron et la modification de la fosse à purin de l'Infloria ainsi que des améliorations à apporter à l'alimentation en eau potable des divers chalets d'alpage.

### **Intervention de bourgeois :**

#### **2.3 M. Albert Dumoulin, St-Germain**

*M. Dumoulin propose d'augmenter les locations des biens bourgeoisiaux.*

M. le Président répond qu'aucune augmentation n'est prévue pour l'instant mais que le DDP à réaliser pour le terrain destiné à la zone mixte publique commerciale de St-Germain aura des retombées non négligeables pour la bourgeoisie.

*M. Dumoulin s'interroge sur la participation de la Commune de Conthey aux investissements nécessaires pour la protection des sources de Glarey.*

M. le Président répond que la problématique de la prise en charge des frais est évidemment en discussion. La Commune de Conthey sera évidemment appelée à participer à ces mesures de protection. L'Etat du Valais a été interpellé pour déterminer la répartition des frais entre les deux Communes. En attendant cette détermination, des investissements sont nécessaires pour estiver en 2016.

#### **2.4 Mme Monique Héritier, Granois**

*Mme Héritier s'interroge sur l'investissement annoncé de CHF 50'000.—pour les alpages.*

Cet investissement, entre autres pour l'alpage de Tsanfleuron, est obligatoire dans le cadre de la protection des sources des eaux de Glarey. Cela a été exigé par les services de l'Etat, sinon le bétail ne peut plus alper dans cet alpage.

Aucun exploitant n'est oublié dans le soutien apporté à l'amélioration des alpages. Les exploitants des alpages sont invités chaque année à une rencontre pour définir les besoins de chacun et une planification est effectuée. Parfois, des priorités doivent être données, la consommation de l'eau potable prime. Par ailleurs, les locations encaissées varient selon les alpages.

*Mme Héritier regrette l'entretien extrême des bords de route, la flore disparaît progressivement. Les bisses sont entretenus convenablement mais malheureusement des déchets jonchent le sol.*

M. Dominique Liand, conseiller communal en charge des travaux publics, répond que l'entretien des bords de routes est nécessaire pour des raisons de sécurité. Les bisses d'arrosage sont non seulement entretenus par la Commune mais également par des privés. La Commune n'est pas tenue d'entretenir les bisses non cadastrés traversant des terrains privés.

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation du budget.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote pour l'approbation du budget 2016 de la Bourgeoisie.

Par 59 voix pour, 1 voix contre et aucune abstention, le budget 2016 de la Municipalité est accepté à une large majorité par l'assemblée bourgeoisiale.

### **3. Divers**

La parole n'est pas demandée dans l'assemblée.

Avant de clore cette soirée, M. le Président souhaite à chacune et chacun de belles et heureuses fêtes de fin d'année et donne déjà rendez-vous pour les manifestations prévues en 2016, en commençant par les vœux du premier jour de l'an.

L'assemblée est levée à 21h19. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal.

La Secrétaire